



## Message d'intérêt public

**Le Bureau du coroner en chef du Nunavut recrute actuellement des coroners dans l'ensemble des localités du Nunavut y compris Iqaluit.**

**Mars 2020**

---

Les coroners offrent des services en cas de besoin et reçoivent une rémunération à l'acte. Il ne s'agit pas d'un emploi à temps plein. Les coroners, en vertu de la *Loi sur les coroners*, sont responsables de mener des enquêtes approfondies et indépendantes sur tous les décès soudains, inattendus et inexplicables afin de déterminer qui est la personne décédée, le moment, le lieu et les raisons du décès, et de confirmer son identité. Les enquêtes de coroner permettent d'assurer qu'aucun décès de ce genre ne soit négligé, dissimulé ou passé sous silence. Elles visent plus particulièrement à identifier les facteurs de risque pour ensuite prévenir d'autres décès semblables.

De préférence, les coroners possèdent une éducation ou une expérience antérieure dans le domaine juridique, médical ou en matière d'enquêtes. Il est nécessaire de savoir s'exprimer en anglais oralement et à l'écrit en vue de présenter la documentation appropriée aux divers porte-paroles du public et de la police et au personnel médical. Étant donné la nature collaborative du travail qu'il comporte avec ces personnes, le poste exige donc d'excellentes compétences en communication et un esprit d'analyse.

Les candidates et candidats doivent posséder une capacité manifeste à travailler auprès de familles endeuillées avec tact et empathie, et pouvoir faire preuve de leadership, assurer une coordination sur les lieux, et offrir de l'information et des ressources pour aider à traverser une période difficile. Les coroners sont des personnes dévouées qui se préoccupent de la sécurité publique et accompagnent les familles en deuil dans l'un des événements les plus douloureux et stressants qu'on peut vivre.

Les coroners reçoivent une formation en classe ainsi qu'une formation pratique. Il s'agit de services quasi judiciaires dont l'intervention vise la recherche des faits, et non des coupables; ils offrent des services indépendants aux familles, aux collectivités, aux organismes gouvernementaux et autres organisations.

La personne dont la candidature sera retenue doit être prête à se rendre à la morgue ou sur les lieux d'un décès, peu importe les conditions météorologiques et à toute heure du jour ou de la nuit. Elle doit être en mesure d'exécuter les fonctions de coroner avec calme et professionnalisme dans des circonstances et des situations désagréables et d'interagir avec des



personnes en détresse émotionnelle. Par nomination du ministre de la Justice à la recommandation du ou de la coroner en chef, les coroners sont des enquêteurs médico-légaux pour un mandat maximal de trois (3) ans.

La connaissance de la langue, des collectivités, de la culture et du territoire des Inuits et des Inuit Qaujimagatuqangit constitue un atout.

Nous recherchons des coroners dans toutes les localités du Nunavut.

Pour poser votre candidature ou avoir d'autres renseignements, veuillez contacter :

Elizabeth Copland  
Coroner en chef  
Ministère de la Justice  
Bureau du coroner en chef  
Succursale 590, C. P. 1000  
Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0  
867 975-6318 (tél.)  
867 975-6367 (téléc.)  
Courriel : [ecopland@gov.nu.ca](mailto:ecopland@gov.nu.ca)